

La Politique RSE

Responsabilité Sociétale des Entreprises

Cette politique définit les exigences placées sur les entités du Groupe MLD, leurs fournisseurs et entités tiers associés concernant leur responsabilité envers leurs parties intéressées et l'environnement.

CEUX-CI S'ENGAGENT À RESPECTER LES RÈGLES :



CONFORMITÉ LÉGALE

Se conformer aux lois et règlements des systèmes juridiques applicables.



DROITS DE L'HOMME ET PRATIQUES DE TRAVAIL

Assurer le respect de tous les droits humains en veillant à ne pas causer ou être complice d'actes violant les droits de l'Homme. Une attention particulière doit être accordée aux droits des personnes vulnérables, enfants ou travailleurs étrangers.

Interdiction du travail forcé et travail des enfants

- Veiller à ce que nos fournisseurs directs ou indirects n'utilisent, ni ne contribuent à des pratiques de servitude, d'esclavage, au travail forcé et à la traite des êtres humains. Qu'ils n'emploient aucun travailleur de moins de 14 ans et de moins de 18 ans pour des travaux définis comme dangereux conformément à la convention 182 de l'OIT.

Discrimination et respect des employés

- Promouvoir l'égalité de traitement des employés, quelque soit leur couleur de peau, leur race, nationalité, ethnie, affiliation politique, niveau social, handicap, genre, identité et orientation sexuelle, statut, conviction religieuse ou âge.
- Refuser tout traitement ou acte individuel inacceptable comme le harcèlement moral, sexuel ou discriminatoire qu'il soit physique ou oral.

Salaires des employés

- Rémunérer les employés équitablement pour leur travail et respecter toutes les lois applicables en matière de rémunération.

Développement des employés

- Valoriser leur développement professionnel, leurs compétences et leur employabilité.
- Être moteur dans la formation des futures générations et dans le développement de l'attractivité de nos activités en proposant des stages et contrats d'apprentissage.

Santé et sécurité des salariés

- Agir en accord avec les standards applicables en matière de santé, sécurité et bien-être des salariés et s'engager dans une démarche d'amélioration continue des conditions de travail.
- Fournir les formations permettant aux salariés d'avoir une culture de la santé et sécurité au travail.
- Établir un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail.

Garantir l'accès à la protection juridique

- Permettre l'accès des employés aux mécanismes de protection leur permettant de signaler d'éventuelles violations du présent code de conduite.



PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Agir conformément aux normes légales et internationales applicables en matière d'environnement. Minimiser l'impact environnemental des activités et appliquer une politique de consommation raisonnable.
- Réaliser un diagnostic écologique permettant de mesurer l'impact écologique de nos activités.
- Mettre en place un système de management environnemental basé sur l'amélioration continue.



PRATIQUES LIÉES À L'EXPLOITATION ET AU COMMERCE ÉQUITABLES

Lutter contre la corruption

- Ne tolérer aucune forme de corruption ou de pots-de-vin et ne pas s'engager directement ou indirectement dans une quelconque forme de corruption.
- N'accorder, n'offrir ou ne promettre quoi que ce soit de valeur à un représentant du gouvernement ou à une contrepartie du secteur privé pour influencer l'action officielle ou obtenir un avantage indu.

Conflits d'intérêt

- Interdire et dénoncer tous conflits d'intérêt internes ou externes susceptibles d'influencer les relations d'affaires.

Confidentialité des données

- Traiter les données personnelles de manière confidentielle et responsable, respecter la vie privée de chacun et s'assurer que les données personnelles sont protégées et utilisées uniquement à des fins légitimes.



APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE DES MINÉRAUX

- S'assurer auprès de ses fournisseurs de l'utilisation de matières premières ne provenant pas de zones de conflit, zones à haut-risque ou qui contribuent aux violations des droits de l'Homme, à la corruption, au financement de groupes terroristes.



CHAINE LOGISTIQUE

- S'assurer que la présente politique soit diffusée et comprise par les fournisseurs et tier-parties. Accompagner les fournisseurs pour que ceux-ci se conforment à la présente politique.
- Respecter les principes de non-discrimination en ce qui concerne la sélection et le traitement des fournisseurs.

Le 20 juillet 2022, à Sequedin
Michel LEGRAS, Président